

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
27 août 2014
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-huitième session
Point 34 de l'ordre du jour
Conflits prolongés dans la région du Groupe
GUAM et leurs incidences sur la paix
et la sécurité internationales
et sur le développement**

**Conseil de sécurité
Soixante-neuvième année**

**Lettres identiques datées du 24 août 2014, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration du Ministère des affaires étrangères de la Géorgie, en date du 24 août 2014, concernant la prétendue élection présidentielle qui a eu lieu en Abkhazie, région occupée de la Géorgie (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour de sa soixante-huitième session, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Kaha **Imnadze**



**Annexe aux lettres identiques datées du 24 août
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère géorgien des affaires étrangères
au sujet de la prétendue élection présidentielle tenue
en Abkhazie, région occupée de la Géorgie**

Le 24 août 2014, une prétendue élection présidentielle extraordinaire a été tenue en Abkhazie, région occupée de la Géorgie. Cet acte illégal constitue une tentative infructueuse de plus de camoufler le nettoyage ethnique dont sont victimes des centaines de milliers de personnes sous les oripeaux d'une gouvernance en apparence démocratique.

Ces 20 dernières années, les personnes déplacées depuis les régions occupées de la Géorgie sont privées du droit de regagner leur lieu de résidence permanente, et les droits et libertés fondamentaux d'une minorité de la population qui subsiste encore dans ces régions – à commencer par ses droits civils, économiques et sociaux – sont violés chaque jour par le régime d'occupation. Les déclarations de celui-ci, qui incitent au harcèlement, voire dans certains cas à l'expulsion des Géorgiens de souche vivant dans la région d'Abkhazie, suscitent une inquiétude particulière.

Les infractions aux dispositions de l'accord de cessez-le-feu se poursuivent et la situation en matière de droits de l'homme dans les régions occupées est grave. Les observateurs internationaux, parmi lesquels des représentants de la mission de surveillance de l'Union européenne, venus faire le point sur la situation actuelle se voient refuser l'accès aux régions d'Abkhazie et de Tskhinvali (Géorgie). Les manœuvres visant à subvertir le dispositif et le programme convenus des discussions internationales de Genève continuent de compromettre les délibérations sur des points importants de l'ordre du jour.

La prétendue élection présidentielle illégalement tenue en Abkhazie, région occupée de la Géorgie, le 24 août, est l'expression d'un mépris et d'un désintérêt absolu envers les principes fondamentaux du droit international, en particulier la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues.

Le Ministère des affaires étrangères de la Géorgie appelle la communauté internationale, compte tenu de la position ferme qu'elle a adoptée au sujet de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie, à condamner la prétendue élection présidentielle qui s'est tenue illégalement en Abkhazie, région occupée de la Géorgie.